



Groupe Chiroptères Aquitaine
12 Grugier
33230 Maransin
Contact : chiropteres.aquitaine@gmail.com

Objet : Développement de l'éolien en Aquitaine

Le 01/07/2016

Bonjour,

Face au développement de parcs éoliens en Aquitaine, le Groupe Chiroptères Aquitaine souhaite préciser les points primordiaux pour une prise en compte optimale des chiroptères dans les projets en Aquitaine.

En premier lieu, nous tenons à vous communiquer le nouveau protocole éolien rédigé et validé par le Groupe Chiroptères National de la SFPEM. Le GCA sera vigilant à ce que ce nouveau protocole soit appliqué en bon et due forme sur tous les projets en développement dans la région.

Nous tenons également à préciser qu'une bonne évaluation des enjeux chiroptérologiques devra se baser sur les conclusions du Plan Régional d'Action (PRAC) finalisé début 2016.

Le GCA et ses partenaires resteront vigilants aux diagnostics et aux évaluations des enjeux et des impacts sur chaque projet déposé.

Dans un second temps, conformément aux préconisations de la SFPEM, le GCA considère que l'implantation de projets éoliens en contexte forestier de tous types (feuillus, mixtes et résineux) devrait être proscrite du fait des enjeux chiroptérologiques importants présents et des risques de collisions fortement accrus pour les chauves-souris dans les espaces forestiers.

Le GCA a bien conscience que la majorité des projets en développement à l'heure actuelle se situe en forêt. De fait, le GCA tient à souligner qu'actuellement et au vu de l'état des connaissances régionales sur certaines espèces arboricoles forestières listées ci-après, il est actuellement impossible d'évaluer les impacts potentiels sur les populations régionales de ces espèces.

Les espèces concernées sont :

La Noctule commune *Nyctalus noctula*

La Grande noctule *Nyctalus lasiopterus*

La Noctule de Leisler *Nyctalus leisleri*

La Pipistrelle de Nathusius *Pipistrellus nathusii*

La Pipistrelle pygmée *Pipistrellus pygmaeus*

Par conséquent, et malgré nos recommandations (basées sur le protocole national), le GCA souhaite que soient rapidement mise en œuvre des études sur l'écologie, le statut reproducteur et une évaluation des effectifs régionaux pour ces 5 espèces.

En l'absence d'amélioration des connaissances sur ces espèces, il ne nous apparaît pas possible d'évaluer sérieusement les impacts de l'implantation d'éoliennes sur ces espèces et leurs populations régionales.

L'acceptation de l'implantation de projet éolien passe par la réalisation de suivis de mortalité et de suivis comportementaux. Nous souhaitons que l'ensemble de ces suivis puisse être compilé par les services instructeurs et transmis au CSRPN pour information et analyse.

Enfin, à l'instar de la majorité des régions et notamment pour être en adéquation avec nos futurs partenaires Poitou-Charentes et Limousin, le GCA souhaite que les services instructeurs initie la réalisation d'un **schéma régional éolien intégrant les enjeux chiroptérologiques**.

Vous souhaitant bonne réception, nous restons à votre disposition pour échanger sur cette problématique et vous rencontrer.

Le Groupe Chiroptères Aquitaine